

Conseil Communautaire du 29 mai 2018

PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-neuf mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET;

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick COSSET, nouveau Conseiller Communautaire, en remplacement de Monsieur Jean-Marie TORVIC, démissionnaire.

Etaient présents :

Messieurs François RINGUET, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Jean-Claude HORTH, René-Serge-HORTH, Patrick COSSET

Mesdames France CLET-COURAT, Françoise FREDOC, Line LETARD, Myriam MARIN, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Absente excusée ayant donnée procuration :

Madame Emilie VENTURA-CLET à Monsieur Sylvio BOCAGE

Absente excusée :

Madame Isabelle NIVEAU

Absents non Excusés:

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON CHOCHO, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

Le Président constate que seuls onze (11) conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 18 (dix-huit).

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Le Président décide l'ajournement de la séance.

La date du prochain conseil est fixée au **lundi 4 juin 2018 à douze heures**, dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sur le même ordre du jour.

Le Président rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de conseillers présents lors de cette deuxième séance.

Madame MARIN sollicite la parole, avant la levée de la séance.

Elle souligne avec insistance le problème récurrent d'absence de quorum. Elle demande au Président de bien vouloir solutionner cette problématique qui pénalise les élus venant de loin. Elle constate que depuis plusieurs mois il faut systématiquement convoquer le Conseil à deux reprises.

Madame SELLALI BOIS-BLANC fait également part de son mécontentement quant à cette absence de quorum récurrente.

Madame LETARD et d'autres élus abondent dans le sens de Mesdames MARIN et SELLALI-BOIS-BLANC.

Madame MARIN fait part d'un autre point relatif au Conseil Maritime Ultramarin de Guyane. Elle précise que Monsieur Jean-Claude MADELEINE en sa qualité de représentant de la CCDS au dit Conseil, souhaiterait que le Conseil Communautaire donne son avis, quant à la demande de forage offshore.

Elle précise que les Communes ont reçu un courrier de la Préfecture et qu'il en est de même, normalement, pour la CCDS. Cet avis doit être émis au plus tard fin de cette semaine. La Commune de Sinnamary a déjà délibéré.

Elle donne lecture du courrier.

Le Président fait remarquer qu'il n'y a pas de quorum et que le Conseil ne peut donc débattre de ce point aujourd'hui.

La séance est levée à 18h05.

Fait à Kourou, le 29 mai 2018 Le Président,

RINGUET

Ghislaine STANISLAS

De:

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr Envoyé: vendredi 8 juin 2018 12:05

À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS

Objet: ACTES: Accusé de réception de la transmission d'un acte

Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180608-15012.xml;

973-200027548-20180529-03PV_CC_2018-AR-1-2_15189.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-06-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 03PV_CC_2018

Objet acte: PROCES VERBAL DE CARENCE DE LA SEANCE DU 29 MAI 2018

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblees

Identifiant Acte: 973-200027548-20180529-03PV_CC_2018-AR

